



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 26.09.2018

Numéro de publication: SR01-0000000043

Canton: ZH

Entité de publication:

Lenz & Staehelin - GENEVE, Route de Chêne 30, 1211 Genève 6

Sur mandat de:

Reinet GmbH (CHE-114.617.503)

Hinterbergstrasse 22

6312

Steinhausen

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Reinet Securities SA mit Reinet GmbH

Organisation transférante:

Reinet Securities SA
Chemin de la Chênaie 50
1293 Bellevue

Organisation reprenante:

Reinet GmbH
Hinterbergstrasse 22
6312 Steinhausen

Publication de la fusion dans la FOSC: 25.09.2018

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).

Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

26.12.2018 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Anmeldestelle:

Lenz & Staehelin - GENEVE
Route de Chêne 30
1211 Genève 6